

**PAGES  
MANQUANTES**

4153

# Le Rosaire

---

Revue mensuelle

Publiée par les Pères Dominicains

XVIII<sup>e</sup> ANNÉE    SECONDE PÉRIODE

VOLUME PREMIER



Saint-Hyacinthe  
Couvent de Notre-Dame du Rosaire

1912

2e Partie

---

Levens wensel

Handel van de Eerste Kamer

---

IMPRIMATUR :

A. X.

Epus. Sancti Hyacinthi.

VOLUME PREMIER

---



Saint-Hyacinthe  
Général de Notre-Dame de Québec

## Souhais et Etrennes

---



NOUS avons coutume, en ces premiers jours de l'année, de nous présenter les uns aux autres des souhaits de bonheur et de prospérité. Le plus souvent, on s'en tient, dans le monde, à une formule, plus ou moins sincère, de souhaits temporels, et l'on ne s'élève point jusqu'à formuler les seuls souhaits dont la réalisation soit nécessaire, ceux de l'âme et du salut. Vous nous permettez, chers lecteurs et chers associés du Rosaire, de ne pas suivre les errements du monde, et, tout en vous souhaitant de voir prospérer vos affaires matérielles, de formuler pour vous des vœux de bonne année spirituelle et de bonne santé morale. Si ces vœux sont exaucés, vous aurez ici-bas le vrai bonheur, qu'il ne faut pas confondre avec la jouissance, mais qui consiste dans la paix de la conscience et dans l'amitié de Dieu. C'est le bonheur *de la route*, en attendant le bonheur *du terme*. Les deux sont sans doute de même espèce, car ils ont leur source dans la charité, laquelle ne meurt pas. Cependant, à cause du péché qui s'est introduit dans le monde, le bonheur *de la route* est fait de combats et de sacrifices, de courage dans l'adversité et de soumission dans l'épreuve, et si opposées que soient ces deux idées de bonheur et de peine, la vérité est que le malheur chrétiennement supporté n'est plus un malheur, mais un mérite, une joie par conséquent : ce qui faisait dire à saint Paul qu'il surabondait de joie au milieu de ses tribulations.

N'oubliez pas, chers lecteurs, que c'est dans votre Rosaire que vous trouverez la lumière pour comprendre cette essentielle vérité et la force pour la mettre en pratique dans vos actes de chaque jour. Aussi, après vous avoir souhaité

de connaître le seul vrai but, nous nous empressons de vous souhaiter un meilleur usage encore du grand moyen qui est entre vos mains : l'amour du Rosaire, la prière du Rosaire, la continuité du Rosaire. A l'école de Jésus et de Marie, vous ne pouvez manquer d'apprendre et de pratiquer ce qui est nécessaire pour arriver au vrai bonheur.

Résumant tous nos souhaits dans la formule consacrée, mais chrétiennement complétée, nous vous disons donc : Bonne année pour Dieu, bonne santé pour l'âme, et le paradis à la fin de vos jours.



Le titre de cet article annonce des *Etrennes*. Nous vous offrons, en effet, des *Etrennes* : elles consistent, pour le moment, dans un remaniement matériel de notre Revue, et peut-être consisteront-elles, dans un avenir prochain, en un remaniement d'ordre plus élevé. Expliquons-nous. Vous pouvez constater vous-mêmes, chers lecteurs, que la Revue du Rosaire vous arrive sous un vêtement, sinon plus beau, du moins plus fort et plus solide. Sur ce papier, que l'on appelle en style de librairie, *le papier antique*, les caractères se détachent mieux, et peut-être permettront-ils ainsi à la pensée de sauter plus facilement aux yeux. De plus, nous augmentons le nombre de pages de composition, en supprimant le supplément intercalé jusqu'ici dans le milieu de la Revue et en nous contentant d'indiquer les Indulgences du mois au dos de la couverture. Chaque numéro aura, de ce fait, ses trente-deux pages entièrement consacrées aux articles qui le constitueront. Pour ces motifs, nous avons cru devoir clore la première période,— qui forme une collection de dix-sept volumes (1895-1911),— et ouvrir la seconde période avec ce numéro du premier volume.

Notre Revue se présente donc avec plus de corps ! En aura-t-elle plus d'esprit ? Pour vous confier notre désir à ce sujet, nous voudrions arriver à la rendre plus doctrinale, plus scientifique, mieux adaptée aux besoins des intelligences modernes, et revêtue, en quelque sorte, des armes dont se sert aujourd'hui l'apologétique chrétienne. Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions : le *Rosaire* restera le *Rosaire*, et par son titre que nous tenons à conserver pour la

gloire de notre Mère du Ciel, et par l'esprit de piété qui jusqu'ici a dirigé la Revue et dont nous voulons qu'il soit toujours l'inspirateur. Mais qui empêche qu'une Revue, à base de piété, s'élève en doctrine et se répande en lumière, surtout dans un temps où la lumière se fait plus nécessaire que jamais, et dans un pays où les questions vitales de religion et de société sont déjà posées ? Réussirons-nous dans ce dessein ? C'est le secret de Dieu. Pour nous, nous voulons y travailler avec courage et persévérance, demandant à nos Frères de l'Ordre et à nos confrères du Clergé le concours de leur science et de leur bonne volonté, et à tous les autres, à nos lecteurs et aux associés du Rosaire, l'aumône d'une prière, d'un chapelet, d'un *Ave Maria* pour le succès de notre entreprise.

LA RÉDACTION.



## LE PREMIER CHAPITRE PROVINCIAL DES DOMINICAINS AU CANADA

---



Le mardi, 12 décembre, au couvent de Saint-Hyacinthe, se réunissait pour la première fois le Chapitre Provincial des Dominicains au Canada. On sait qu'à la date du premier octobre de cette année, en la fête du Rosaire, la Province dominicaine canadienne était canoniquement érigée, et le R. P. Hage nommé premier Provincial de la nouvelle Province. Selon les lois de l'Ordre, un

Chapitre devait se tenir aussitôt que possible, et c'était à Saint-Hyacinthe, dans le premier couvent fondé au Canada, qu'il convenait de le convoquer. Il était composé, sous la présidence du Père Provincial, du T. R. P. Rouleau, Maître en Théologie, du R. P. Gonthier, prieur du couvent de St-Hyacinthe et de son *Socius*, le R. P. Benoît, du R. P. Bacon, prieur du couvent d'Ottawa et de son *Socius* le R. P. Thériault, du R. P. Béliveau, prieur du couvent de Fall-River et de son *Socius* le R. P. Laferrière. Les Pères Capitulaires ont surtout pour office d'élire quatre Religieux, que l'on appelle les Définites, et qui, de concert avec le Provincial, sont choisis pour traiter les affaires du Chapitre. Ces quatre Définites étaient les RR. PP. Rouleau, Gonthier, Bacon et Benoît. Après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit par une messe solennelle, les membres du Chapitre Provincial entrèrent en séance et leurs délibérations ne prirent fin qu'au bout de neuf jours.

\* \* \*

Deux cérémonies particulières eurent lieu pendant le Chapitre. Par une coïncidence touchante, nous célébrions au même moment le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de notre Noviciat à Saint-Hyacinthe. Nous avons tenu à dire notre reconnaissance au Seigneur, et au matin du 13 dé-

cembre, la messe solennelle fut célébrée par le T. R. P. Rouleau, qui, novice de la première heure avec le R. P. Louis Archambault, est aujourd'hui Maître en Théologie et Régent des Etudes en notre couvent d'Ottawa. Lui-même prit la parole dans l'après-midi, et devant le chapitre et la Communauté exprima les sentiments dont son cœur était rempli.

Le Père commence son allocution par le récit de la première cérémonie de vestition de quatre postulants. Elle ouvrait le Noviciat de l'Ordre de St-Dominique sur la terre du Canada. Puis il explique que cette fondation, depuis longtemps désirée, était issue d'un acte de foi et d'un acte d'espérance.

Acte de foi en la parole du Christ instituant la vie religieuse et faisant d'elle la manifestation de la Sainteté de son Eglise.

Acte de foi en la vitalité de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, car cette œuvre n'était entreprise que dans l'espoir qu'un jour, du vieux tronc de Saint-Dominique surgirait le rameau plein de sève d'une jeune Province. Telle avait été, en effet, la pensée des Vénérables Pères de la Province de France au Chapitre de 1873, lorsqu'ils prenaient la détermination de jeter les bases d'une maison dominicaine sur les bords du Saint-Laurent.

Cette foi était certes légitime puisqu'à l'époque où les Evêques de Saint-Hyacinthe multipliaient leurs instances auprès des Maîtres Généraux, cet Ordre, malgré le poids de sept siècles de gloire et de labeurs, pouvait encore verser son sang par le martyre de ses missionnaires au Tonkin, par les macérations de la pénitence dans les cloîtres restaurés de notre Mère-Patrie.

Du reste, le but de l'Ordre, le salut des âmes et ses moyens d'action, résumés dans la formule célèbre, "*contemplata aliis tradere*" lui assurent une fructueuse tâche apostolique, aussi durable que le monde.

Le Culte de la Vérité Incrécée a été la grande préoccupation de Saint-Dominique, et il en a fait l'immuable Loi de la vie de ses fils.

Faut-il s'étonner dès lors que des âmes chrétiennes et sacerdotales aient eu foi en la mission des Frères-Prêcheurs au Canada et aient vu dans cette famille religieuse, avec sa fin propre et ses observances traditionnelles, un secours opportun, providentiel pour l'Eglise, à cette époque décisive de son histoire en notre pays ?

Au moment où l'affaissement moral suit la diminution des principes catholiques, on a cru que les athlètes de la Sainte Foi, par l'autorité d'une prédication doctrinale, et l'éloquence d'une vie pauvre, pénitente, transfigurée par les oraisons secrètes et la prière chorale du jour et de la nuit, seraient de taille à baillonner les voix d'erreur et de sensualité et à faire connaître et aimer de plus en plus le Christ Jésus.

Plus que tout autre, les religieux doivent posséder ces convictions puissantes, puisqu'ils ont été les témoins émus des bénédictions divines, puisqu'ils savent que le-Seigneur s'est lié par des promesses qu'il ne demande qu'à accomplir en faveur de leur fidélité.

Le Noviciat de Saint-Hyacinthe est aussi né d'un acte d'espérance.

Si Dieu donne à ses créatures une participation de son être, il leur communique en plus une participation de sa fécondité ; aussi les fondateurs de ce noviciat ont-ils espéré en la bénédiction du

nombre et un noviciat reste aux regards du ciel comme une supplication permanente en faveur de la postérité des Saints.

Mais si précieuse que soit cette faveur, que peut-elle pour la prospérité des œuvres de Dieu, sans la grâce de la qualité et de la ferveur ? Pour assurer ce nouveau bienfait, Dieu avait placé auprès des recrues envoyées par l'Esprit Saint, des élus, profondément épris de cet idéal de lumière et de pureté que poursuit la formation dominicaine, et capables de le faire aimer, aussi grand, aussi élevé, aussi beau, aussi rayonnant qu'il fut conçu par Saint-Dominique dans la lumière du ciel et révélé au monde par la splendeur de sa vie.

Le Père remercie avec effusion tous les religieux vénérables qui par leurs paroles et leurs exemples furent les Pères et les modèles des premiers novices, et il offre l'hommage de sa gratitude à celui dont l'exquise délicatesse de cœur lui fournit l'occasion de ce public hommage.

Sans doute, notre berceau n'a pas été glorifié des grâces éclatantes qui signalèrent autrefois les noviciats de Paris et de Bologne, et de nos jours, ceux de la Quercia et de Chalais, destinés à répandre la flamme dominicaine dans le monde entier ; mais, pour être née d'un souffle moins impétueux, notre Province peut espérer de la miséricorde divine qu'elle ne sera pas moins fidèle que ses aînées à l'idéal des frères-prêcheurs et à la pratique de ses moyens providentiels.

Enfin, on a espéré en la maternelle protection de la Reine des Prêcheurs, et jusqu'à ce jour la Vierge du Rosaire a présidé à toutes les phases principales de l'évolution de notre Œuvre.

Mais quel a été le résultat donné par ce noviciat où fermentait tant d'espoir ?

Toutes les espérances n'ont pas été déçues puisqu'une centaine d'aspirants se sont consacrés à Dieu par la profession religieuse. Et si la grâce a déjà rencontré parfois quelques hésitations dans les âmes, le Seigneur cependant a voulu parachever son œuvre en lui conférant la grâce de l'organisation définitive en Province.

Qu'il soit donc à jamais béni pour tous ces bienfaits ! Puisse le souvenir de ces faveurs stimuler notre zèle à vivre plus parfaitement que jamais cette vie dominicaine, aujourd'hui exilée, par la violence des hommes, de Provinces autrefois si belles !

Enfin le Père se demande quel sera l'avenir de cette Province. Suscitée par Dieu, elle a sans doute une œuvre à accomplir en ce pays ; mais elle ne pourra jamais la réaliser que par la fidélité à toutes les pratiques, qui ont fait la force et la gloire de l'Ordre à travers les siècles et sous tous les cieux.

C'est à cette condition que la Province Canadienne de Saint-Dominique sera un véritable secours pour l'Eglise, qu'elle peuplera le ciel d'élus, de Saints, grands jusqu'à la canonisation. *Dominus dabit benignitatem et terra nostra dabit fructum suum.*

\* \* \*

Une deuxième cérémonie religieuse a réuni au pied des autels les membres du Chapitre Provincial et du couvent de Saint-Hyacinthe : ce fut le service funèbre célébré à la mémoire du Révérend Père Lacordaire, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort. Nous le rappelions dans le

*Rosaire* de décembre : le 21 novembre 1861, le P. Lacordaire rendait son âme à Dieu, et dans un sentiment de reconnaissance, tous les couvents de notre Province célébraient, à la date du 22 novembre dernier, une messe chantée pour le repos de cette âme, qui fut si noble devant Dieu et devant les hommes. Mais on a pensé qu'il était du devoir de la Province dominicaine canadienne, fille de la Province dominicaine de France, de marquer ce souvenir d'un caractère plus solennel et de profiter de la circonstance du Chapitre où elle était officiellement représentée, pour rendre au grand Restaurateur des Frères-Prêcheurs en France cet hommage de pieuse et filiale gratitude. Ainsi que le faisait entendre le T. R. P. Provincial dans une circulaire qu'il a adressée à la Province, " il convenait que cet anniversaire ne passât point inaperçu et que nous montrions, par nos prières, que nous n'oublions pas celui que la divine Providence a suscité pour restaurer notre Ordre en France. Ne vivons-nous pas nous-mêmes de cette restauration, et n'en avons-nous pas grandement bénéficié ? Fille de la Province de France, dont il fut le Père, notre Province doit au P. Lacordaire un juste tribut de reconnaissance. "

Maintenant que nous le lui avons rendu et que nous avons prié pour lui, prions-le de nous bénir du haut du ciel et de répandre sur nous quelque chose de son souffle apostolique et de son esprit religieux.

H. H.



## LE " GLORIA IN EXCELSIS "



IER encore, nous chantions cette sublime invocation : “ *Rorate celi desuper et nubes pluant Justum : aperiatur terra et germinet Salvatore.* ” Cieux, versez votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste : que la terre s’ouvre et enfante le Sauveur. ” Et voici qu’aujourd’hui l’Eglise nous invite à célébrer avec une nouvelle joie la naissance de l’Emmanuel, espérance et libérateur de tous les peuples, à commémorer le joyeux anniversaire de la venue au monde du Souverain Seigneur qui doit “ régner par sa beauté, par sa bonne grâce, par sa douceur et par sa justice, et percer le cœur de ses ennemis par une juste vengeance, ou celui de ses amis par un saint amour. ” La liturgie de ce jour nous rappelle jusque dans ses moindres détails cette naissance du Fils de Dieu ; elle nous fait partager aussi, par le chant du *Gloria in excelsis*, la joie de toute la cour céleste.

Dès les premiers siècles du christianisme, le *Gloria* avait sa place marquée à l’office du matin. On connaît ce passage de Pline : “ Les chrétiens se réunissent à jour fixe pour chanter une hymne au Christ, comme Dieu. ” La *Paléographie musicale* des Bénédictins de Solesmes rapporte cette autre phrase d’une apologie d’Aristide : “ Chaque matin et à chaque heure, à cause de la bonté de Dieu envers eux (les fidèles), ils le louent et le glorifient. ” On peut attacher une importance plus ou moins grande à ces allusions ; mais ce qu’il y a de certain, c’est que nous trouvons l’hymne angélique dans un document dont la date ne saurait être reportée au-delà du IV<sup>e</sup> siècle : les *Constitutions apostoliques*, représentant la *Didascalie* et la *Doctrine des apôtres*. Il convient de faire remarquer que notre *Laus angelorum* se présente ici avec quelques variantes ; on peut d’ailleurs en juger. *Gloria in excelsis Deo et in terra pax, in hominibus bona voluntate. Laudamus te, hymnis celebramus te, benedicimus te, glorificamus te ; adoramus te, per magnum pontificem, te verum Deum, ingenitum unum, solum inaccessum, propter magnam*

*gloriam tuam : Domine rex cœlestis, Deus Pater omnipotens, Domine Deus Pater Christi, agni immaculati, qui tollis peccata mundi : suscipe deprecationem nostram : Qui sedes super cherubinos. Quoniam tu solus sanctus ; tu solus Dominus Jesus, Christus Dei universæ creaturæ, regis nostri, per illum tibi gloria, honor et adoratio* (1).

Primitivement on faisait usage du *Gloria* dans les actions de grâces solennelles. Si nous nous en rapportons au *Codex Alexandrinus* (Ve siècle), on le chantait à la fin des psaumes de laudes (2). L'emploi de la langue grecque a longtemps subsisté. Il existait en particulier à Saint-Martial de Limoges. Signalons aussi qu'il était placé aux vêpres dans l'antiphonaire celtique de Bangor. Grégoire de Tours rapporte que le peuple et les prêtres le chantèrent lorsqu'on trouva le corps du martyr Mallosus (3). D'autre part, il est rapporté que Charlemagne faisant visite au pape Léon III, celui-ci l'aurait entonné après les salutations mutuelles (4).

A quelle époque fut-il introduit à la messe ? A cette question Mgr Duchesne répond qu'il eut sa place marquée dans la liturgie romaine à la messe de Noël qui se célébrait avant le jour. Si nous en croyons le même historien, il faudrait attribuer cette introduction au pape saint Téléphore († 154). Le savant Peter Wagner veut voir là une " note peu digne de foi " (5). Quant à M. l'abbé Dupoux, il la donne sans commentaire (6). Ce qui est certain, c'est que le *Gloria* fut prescrit par le pontife Symmaque (VIe siècle) non plus seulement à la messe de la Nativité, mais encore aux dimanches et à l'anniversaire de la mort des martyrs. Les évêques seuls avaient le pouvoir de le réciter ; les prêtres, eux, ne l'entonnaient que le jour de la Résurrection en place du Pape et celui de leur installation dans leurs fonctions sacerdotales. " Bernon, abbé de Reichenau, mort en 1045, trouvait étrange, écrit le même abbé Dupoux, qu'il ne fût pas permis aux prê-

(1) Cf. Mgr DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e édit., 166, Dom F. CABROL, *Le livre de la prière antique*, 154, note I.— Avec ce dernier je me plais à faire remarquer " qu'il n'est aucune de ces formules qui détonne avec le style des auteurs les plus anciens. " Rien ne prouve qu'elles aient été écrites par l'évêque de Poitiers, saint Hilaire.

(2) Plus tard il fut remplacé par le *Te Deum*.

(3) P. L. LXXI, 762.

(4) P. L. LXXXVIII, 570.

(5) *Origine et développement du chant liturgique*, 83.

(6) *Les chants de la messe : Tribune de Saint-Gervais*, 1903, 391.

tres de dire le *Gloria in excelsis* dans la nuit de Noël, où les anges l'ont chanté pour la première fois. " La rubrique placée en tête du missel, dit-il, indique bien que les prêtres romains n'ont pas coutume de le réciter ; cependant il n'existe aucune interdiction de la part de saint Grégoire ou des autres Pères qui s'oppose à ce que nous chantions cette hymne, les dimanches et les jours de fête, pour accroître la louange de Dieu. " Cette opinion ne tarda pas à prévaloir et, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, l'usage autorisa partout les prêtres et les moines, aussi bien que les évêques, à réciter le *Gloria in excelsis* à la messe, au moins à certains jours. C'est ce que témoignent le *Micrologue*, vers 1090, les *Us* de Citeaux, vers 1086, les statuts des Chartreux, institués en 1084, et l'*ordinaire* du Mont-Cassin, rédigé vers le même temps. (1)

De Rome, ce cantique passa bientôt dans les autres liturgies. A Milan, il se chantait à laudes, tous les jours, excepté le Samedi-Saint, et se plaçait entre le *psalmus directus* et l'hymne. A la messe, il avait sa place marquée avant l<sup>e</sup> *Kyrie* (2). Si nous en croyons un *ordo* de Bérold du XII<sup>e</sup> siècle, il était chanté par le " magister scholarum " ; ce n'est qu'aux grandes solennités que le peuple prenait à *suscipe deprecationem nostram*. Dans la liturgie gallicane, on le trouvait à la fin du *Matutinum* (3). Lorsque le clergé était entré au chœur pour assister au sacrifice, après *Dominus sit semper vobiscum*, l'évêque entonnait, non pas la doxologie (ou *Gloria*) mais l'Alos (4). Enfin, signalons que dans l'église de Bethléem, on le disait à la messe chaque jour et même à celle des morts. Cet emploi est confirmé par plusieurs manuscrits très anciens de liturgie romaine.

De bonne heure, on ajouta au *Gloria in excelsis* plusieurs versets tirés presque tous des psaumes. Quoique ne se trouvant pas dans la traduction latine que j'ai donnée plus haut de l'hymne angélique des *Constitutions apostoliques*, je tiens à les signaler précisément parce qu'on les rencontre dans la liturgie grecque. Il se trouve que ce procédé d'ornementation a été surtout usité dans le rite ambrosien (5).

(1) *Id.*, *ibid.*, 392.

(2) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, I, 1402.

(3) *Les origines du chant liturgique dans l'église de Paris*, A.

GASTOUÉ.

(4) *Ibid.*

(5) Cf. art. " Chant ambrosien " dans le *Dictionnaire* de Dom F. CABROL.

Le lecteur a vu que notre grande doxologie se disait à l'office, soit après le *Matutinum*, soit après les laudes. Plus tard, elle fut remplacée par le *Te Deum*. A propos des rapprochements de ces deux cantiques, je dois ici quelques explications.

Je les emprunte au savant ouvrage de Dom P. Cagin, *Te Deum* ou *Illatio*. Notre auteur se plaît à y constater assez souvent mêmes centons de psaumes, mêmes textes composites, surtout dans la liturgie ambrosienne. Il reproduit, après M. Warren, un *Gloria in excelsis* des laudes de l'office de Milan, dont la ressemblance avec le *Te Deum* est frappante (1). Il se plaît également à citer des analogies semblables dans l'Antiphonaire de Bangor et le Missel de Bobbio.

Il termine en disant : " Il est clair que des liturgies indépendantes les unes des autres, et aussi distinctes que sont entre elles les liturgies grecques et les liturgies latines, n'ont pu se rencontrer, par hasard, dans un même emprunt fait pour le même objet, à un écrivain du IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle. " (2) Je ne crois pas devoir rentrer dans les longs développements donnés par le docte Bénédictin ; ils sortiraient du cadre de cette chronique. Qu'il me suffise d'avoir signalé qu'il existait de nombreuses ressemblances entre ces deux chants liturgiques.

Si l'on se rapporte aux premiers ordos, l'hymne angélique était entonnée par le pontife tourné vers le peuple ; le chœur continuait à *et in terra....* revêtu d'une mélodie particulièrement simple. Ainsi que le fait remarquer le savant auteur Peter Wagner, c'était " plutôt une déclamation qu'un chant ". Plus tard, et à mesure que l'éducation musicale se développe, des mélodies plus ornées remplacèrent le chant syllabique. Ce fut surtout vers le XI<sup>e</sup> siècle. Cette époque fameuse connut le célèbre Tutilon, le créateur des tropes, ainsi que je le rappelais dans une récente chronique. Nous eûmes les *Kyrie* tropés ; à côté d'eux vinrent prendre place les *Gloria* tropés. L'usage de ces derniers a été à tel point étendu qu'ils ont été autorisés—par coutume, et peut-être même par une approbation directe—jusqu'au pape saint Pie V (1565-1572) qui fut, on le sait, le grand réformateur de la liturgie, après le Concile de Trente (3).

(1) *Te Deum* ou *Illatio*, 120, 121.

(2) *Ibid.*, 123,

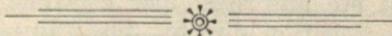
(3) *Revue du chant grégorien*, VII. 5-6.

Aujourd'hui, nous disons le *Gloria in excelsis* à toutes les messes de l'année, excepté à celles des morts, de la férie, du temps de l'Avent et du Carême. Il n'en fut pas toujours ainsi. Pendant les quatre semaines qui précédaient la fête de la Nativité, on le chantait à Rome à l'époque d'Amalraire (IXe siècle) ; mais ce serait exagéré de prétendre à la généralité de cet usage. Depuis longtemps déjà on expliquait l'omission de ce cantique en disant qu'on voulait remémorer le deuil des patriarches ayant attendu quatre mille ans la venue du Messie ; on aimait à la rapprocher de celle de l'*Alleluia* pendant le Carême.

Je ne crois mieux faire pour terminer cette chronique que de citer ces quelques lignes du regretté Dom Kienle ; elles disent toute la beauté de l'hymne angélique dont les mélodies viennent de nous être rendues selon la leçon des manuscrits dans l'édition vaticane du chant grégorien.

“ La mélodie du *Gloria* est composée pour être chantée alternativement par les deux parties du chœur, comme cela se pratique dans la psalmodie... La modulation est limitée à un nombre restreint de pensées musicales, tressées en gracieuse guirlande avec un art exquis. Le *Gloria* des fêtes doubles est un chef-d'œuvre d'élégance et de noble grandeur, celui des fêtes simples ressemble à une psalmodie ordinaire, mais ses intervalles sont d'une sonorité puissante et d'une rare beauté. Le *Gloria* des dimanches se distingue par sa fraîcheur et son énergie ; ses formes antiques le rendent quelque peu étrange à notre goût moderne et moins facile à comprendre, mais il est d'une beauté supérieure. ”

ALBERT GUITTARD.



## L'ESPRIT DE FAMILLE

---

### DEVOIRS DES ENFANTS À L'ÉGARD DE LEURS PARENTS

---

(Suite)

Oui, orgueil du jeune homme et de la jeune fille, qui, à peine au seuil de l'adolescence, prétendent avoir vécu assez longtemps sous la servitude de leur père et de leur mère, viens rougir et t'abaisser devant l'humilité de Jésus, servant Joseph et Marie. Orgueil du jeune homme et de la jeune fille de quinze ou dix-huit ans qui affichent des airs frondeurs et se redressent insolemment au plus petit reproche, à la moindre observation de leurs parents, viens te confondre devant la soumission silencieuse de Jésus à Marie et à Joseph.

Orgueil du jeune homme et de la jeune fille qui croient indigne de la bonté de leurs parents de les forcer au plus léger labeur, viens te courber devant l'humilité de Jésus travaillant de ses mains dans l'atelier d'un charpentier.

Orgueil, parfois illusion et erreur, de tous ces jeunes gens et jeunes filles, qui s'estiment libérés de toute tutelle paternelle ou maternelle, le jour où ils peuvent suffire par leur propre travail à leurs besoins, venez vous dissiper devant la conduite du Souverain Maître obéissant à Marie jusqu'à l'âge de trente ans.

L'obéissance n'est donc pas le devoir exclusif des enfants de dix ou douze ans, qui sentent, à chaque instant, le bras qui les dirige, les soutient et les redresse ; elle est aussi le devoir des enfants grandis, devenus hommes et femmes, qui apportent même leur part, peut être la plus grande, à l'entretien de la vie commune, mais que l'union matrimoniale, la profession religieuse, ou ce que nous appelons en ce pays la majorité, n'ont pas encore dégagés du régime familial.

L'obéissance est un devoir, ai-je répété plusieurs fois et j'y insiste.

Depuis la chute primitive, il faut toujours en remonter là, quand nous voulons comprendre et expliquer les étranges

anomalies de notre nature évidemment bouleversée, le devoir sous toutes ses formes même les plus attrayantes et les plus glorieuses, est devenu une charge, un fardeau qu'il nous faut porter péniblement mais toujours courageusement.

Un des plus grands philosophes du monde païen, dont on peut discuter la sincérité des enseignements, mais non la lucidité du bon sens, a écrit : " Le devoir, dans lequel se montre toute la grandeur et la noblesse de l'homme, est situé dans la force de l'âme. "

Le Christ, pour avoir épuré, élevé, surnaturalisé, comme toutes les idées qui gouvernent l'humanité, la conception du devoir, pour avoir présenté à nos efforts l'encourageant exemple de son immolation et les réconfortantes promesses de la récompense future, n'en a pas moins laissé au devoir, et dans la plénitude, tout ce qu'il comporte d'abnégation, de renoncement et de sacrifice.

Affirmer donc de l'obéissance qu'elle est un devoir, qu'elle est le devoir par excellence, ce n'est pas vous la donner comme l'accomplissement d'un acte facile, qui ne contrariera en rien vos inclinations, mais comme l'exercice d'une vertu austère et difficile.

Il en coûtera à l'arrogance, à la fierté de votre caractère, d'écouter les avertissements et les reproches de vos parents, de se plier à leurs corrections : ils ont le droit de vous reprendre et vous avez le devoir d'accepter leurs remarques et de subir leurs réprimandes.

Il en coûtera à votre prodigalité, à votre vanité de restreindre les folles dépenses, de ne point suivre tous les changements capricieux de la mode dans le choix de vos plaisirs et de vos habits, vos parents ont le droit de proportionner le nombre de vos amusements et l'éclat de vos toilettes aux ressources de leur budget, et vous avez le devoir de vous assujettir à l'économie de leur administration.

Il en coûtera à votre curiosité, à votre besoin de bruit et d'agitation, à votre légèreté, de vous priver de toutes ces courses, de toutes ces sorties inutiles, sinon dangereuses, qui n'ont d'autre but que de vous dissiper ; vos parents ont le droit de vous tenir sous leurs regards et vous avez le devoir de ne point vous chagriner d'une garde aussi vigilante, d'une surveillance aussi nécessaire.

Je pourrais continuer longtemps encore l'énumération de toutes les vertus, que vos parents ont le droit et le devoir de

vous faire pratiquer ; je pourrais ajouter la liste non moins longue de toutes les mesures abandonnées par Dieu à la discrétion des parents, et que ceux-ci peuvent juger utiles au bon ordre de leur maison. Mais, j'ai hâte de vous révéler, en regard des aspects sévères, des angles rebutants de l'obéissance, ses points de vue rassurants et ses perspectives consolantes.

Cette obéissance, si pénible à notre égoïsme, si dure à notre passion de la liberté, rien qui ne soit plus légitime, rien qui ne soit plus juste, rien qui ne soit plus sage.

La famille, c'est un état dont le père est le roi, et dont les enfants sont les sujets. L'état ne peut, je ne dis pas progresser, mais subsister sans l'unité d'un plan général et sans l'ordre dans son exécution.

Or, étant donné qu'il y a autant de sentiments, d'idées, de jugements différents qu'il y a d'hommes, cette unité et cet ordre indispensables à l'organisme et au fonctionnement de l'état, ne peuvent exister sans la fusion de toutes les opinions diverses en une seule et même pensée, ou sans leur effacement devant la pensée d'un seul.

Toutes les démocraties essayent, tant bien que mal, de réaliser ce fusionnement tant rêvé de toutes les vues humaines sur la direction à donner aux peuples ; elles n'arrivent le plus souvent qu'à une simple juxtaposition, que le premier choc désagrège et désunit.

La forme monarchique est l'autre façon d'unifier et d'ordonner tous les citoyens d'un pays vers une fin commune. Un seul décide et ordonne, les autres obéissent.

Or, s'il est laissé aux nations de choisir, selon leurs tempéraments, leurs conditions de milieu et de temps, le mode de gouvernement qui leur convient, la monarchie a été imposée, par la nature et par Dieu, à la famille.

En vertu de la génération, le père acquiert autorité sur l'enfant à qui il donne naissance, et pas une force humaine, pas une théorie ne sauraient supprimer ou amoindrir le droit qu'il a de commander à ses enfants, non plus que le devoir de les nourrir et de les élever.

J'ai déjà rappelé comment Jésus a reconnu, confirmé et proclamé le pouvoir des parents par sa docilité humble et prompte, j'allais dire à tous les désirs de son père putatif et de sa divine mère.

Les parents sont donc les rois de leur famille et des rois absolus.

Rois absolus en ce qu'ils ne sont responsables de l'usage de leur autorité qu'au Souverain Maître. Rois absolus en ce qu'ils peuvent déléguer leur pouvoir à qui leur plait pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants. Rois absolus en ce qu'ils n'ont pas de compte à rendre à leurs sujets.

Sans doute les parents peuvent fort bien, et nos ancêtres le faisaient, consulter leurs enfants adultes sur les intérêts de la famille ; mais alors les enfants ne doivent pas oublier qu'ils émettent un avis auquel on restera libre de ne pas se ranger, et non point une sentence définitive qui ne comporte pas d'appel.

La constitution intime de la famille repose donc sur l'obéissance des enfants aux parents. Sans elle, ce serait tous les désordres de l'anarchie dans ce petit état, comme dans la grande société aux heures d'aveuglement et de révolte.

Exigée par l'existence même de la famille, l'obéissance de plus est juste.

Le mot est de saint Paul. Après avoir enseigné aux enfants l'obligation d'obéir à leurs parents selon le Seigneur, il ajoute : *et hoc est justum*, et ceci est juste.

Le rôle de la justice est de rendre à chacun ce qui lui est dû.

L'obéissance est due aux parents en raison de leur seule paternité ou maternité, je viens de le dire. Elle leur est due à divers autres titres.

Un archevêque allemand, visitant un jour une école de son diocèse eut l'originale idée de poser le problème suivant à une élève très versée en mathématiques : " Pourriez-vous, mon enfant, calculer la somme des dépenses que font pour vous, chaque année, vos parents ? " La question inattendue embarrassa fort, paraît-il, la jeune fille. Le charitable prélat s'offrit à l'aider, et s'ingéniant à relever, avec minutie, jusqu'aux plus petits détails des frais de nourriture et de vêtements, il conduisit l'élève à un montant considérable qui surprit toutes les écolières.

On saisit facilement l'arrière pensée d'édification du zélé visiteur. Combien cependant n'eut-il pas étonné davantage ces enfants, s'il leur eut proposé le calcul de tous les bienfaits, inestimables à prix d'argent, et répandus avec profusion par des parents affectueux et tendres.

La reconnaissance est donc un des premiers devoirs des enfants envers leurs parents, et la reconnaissance, retenez-le, est placée par tous les moralistes sous la dépendance de la justice. L'obéissance étant la manière la plus flatteuse de manifester notre gratitude, c'est donc faire acte de justice que d'obéir avec empressement aux ordres de nos parents.

Enfin rien de plus sage que l'obéissance des enfants aux parents.

Avez-vous déjà lu l'un des contes les plus jolis, et aussi les plus sains et les plus moraux, de ce petit volume, sorti de la plume de l'artiste et du poète qu'était Alphonse Daudet, et composé de chefs-d'œuvre dans l'art de raconter gracieusement les choses et de tirer délicatement la leçon qu'elles nous donnent ? La fable est toute simple : " C'est la chèvre de M. Séguin qui se battit toute la nuit avec le loup, et le matin, le loup la mangea. " Cette chèvre était jeune, docile, " broutait l'herbe de si bon cœur que M. Séguin était ravi ". Un jour, comme il était arrivé à toutes ses sœurs, qui l'avaient précédée dans la ferme de M. Séguin, elle regarda vers la montagne, et elle rêva d'indépendance et de liberté. Le lendemain, l'herbe d'un clos fermé lui parut bien fade. Elle perdit l'appétit. Ses deux yeux doux se remplirent de mélancolie et de tristesse. M. Séguin désolé, il avait deviné, n'osait l'interroger sur la cause de son changement d'humeur, de son ennui, de sa maigreur. Elle lui avoua un matin son désir et demanda une promenade dans la montagne.

L'excellent M. Séguin, un bon et large cœur, lui prodigua ses caresses, lui rappela le sort de toutes ses autres chèvres dévorées par le loup, lui offrit d'allonger la corde. Sur son obstination inflexible, il l'enferma dans la bergerie. Hélas ! la fenêtre était ouverte, l'emprisonnée y sauta. Les premiers moments furent des heures de ravissement, de joies folles. . . . plus de corde.

Je vous ai dit comment finit l'escapade. Elle rencontra le loup, lutta, comme elle se l'était juré à elle-même et l'avait promis à M. Séguin, mais finalement fut vaincue et mangée. Le récit est charmant mais il est sérieux.

La fin tragique de cette chèvre, qui refuse d'entendre les conseils de son maître, qui déserte son étable et qui meurt, étranglée après une seule course, c'est la punition inévitable de tous les enfants désobéissants, c'est le châtiment toujours terrible, réservé aux jeunes gens et aux jeunes filles, impa-

tients de rompre des liens devenus gênants en dépit de leur souplesse, et avides d'aller brouter au grand air de l'indépendance sur les cimes dorées de la liberté, l'herbe tendre du plaisir et de la maîtrise de soi-même.

J'aurais dû vous citer plutôt la belle et touchante parabole de l'enfant prodigue, mais je suis certain que l'histoire de la misère morale et physique, dans laquelle tomba ce déserteur du foyer, est présente à votre mémoire, et que vous n'avez vu dans la version profane et un peu légère de l'écrivain, qu'une nouvelle adhésion de la raison et même de l'esprit aux graves enseignements du divin Maître.

Comment expliquer ces résultats funestes de la désobéissance aux parents ? leurs avis, leurs décisions sont-elles toujours les plus judicieuses ?

Qu'avait, en somme, M. Séguin de plus que sa chèvre ? Comme elle, probablement il ignorait les subtilités de la philosophie et les rouages de la politique. Comme elle peut-être, il n'avait pas même appris les lettres de l'alphabet et les éléments de la grammaire, mais écoutez ce qu'il savait, lui, et ce qu'elle ne comprenait même pas.

Là où elle ne voyait qu'herbes fines, fleurs brillantes, genêts d'or, que délivrance du pieu et de la corde, derrière ce décor qui éblouissait et séduisait la petite enchaînée, M. Séguin n'apercevait que le loup affamé, prêt à fondre sur l'égarée. Il savait que sa chèvre serait mangée, et il le savait non pour être un homme très éclairé, non pas même pour avoir parcouru la montagne redoutable, mais pour pleurer encore amèrement la perte de six chèvres, aussi choyées, aussi aimées que cette septième. Quand, à son avertissement, elle avait riposté qu'elle saurait bien se défendre, avec ses cornes, des attaques du loup, le malheureux avait gémi : " Il m'a mangé des biques bien autrement encornées que toi. "

M. Séguin avait la science des sciences, l'expérience, et c'est la science qui orne presque toutes les têtes blanchies et les fronts dénudés.

Vos parents, jeunes gens et jeunes filles, n'ont peut-être pas la moitié, le tiers, le dixième de votre savoir ; ils seraient fort embarrassés s'il leur fallait accorder un nom et un adjectif selon les règles de la syntaxe, mais comme ils savent mieux que vous, pour l'avoir appris au contact de la réalité, concilier et harmoniser, selon les lois de la prudence et de la résignation, toutes les contradictions de l'existence humaine !

Ils ont vécu et ils savent quelle mesure de bonheur, de succès, de plaisir l'on peut demander à la vie, quelle part de malheurs, d'épreuves et de peines l'on doit en attendre. Ils savent combien il faut peu compter, généralement du moins, sur la justice, l'impartialité, la charité des hommes, sur la constance des amitiés terrestres, combien il faut se défier encore plus de ses propres forces, de son ardeur et de son courage. Que de déceptions, que de déboires, que de chutes se seraient épargnés certains devoyés, s'ils avaient mis en pratique les conseils de sobriété, de travail, de sérieux, que leur avait donnés un père illettré ou une mère ignorante !

La sagesse veut que nous nous rendions à la pensée de ceux qui ont plus de lumières que nous, et qu'est-ce autre chose que l'obéissance des enfants aux parents ?

Cette apologie de l'obéissance conserverait sa pleine valeur auprès des incroyants. Il suffit d'une raison saine et droite pour pénétrer la force de ses arguments.

Je termine par où peut-être j'aurais dû commencer, en vous rappelant le motif souverain, tout-puissant aux yeux des chrétiens, imprégnés encore, heureusement, d'esprit de foi, de crainte et d'amour de Dieu : " Enfants, obéissez en toutes choses à vos parents, car cela est agréable au Seigneur. " (Epître aux Col. 3.20).

FR. HENRI MARTIN, O. P.



## LA CAUSE DE LA TEMPÉRANCE

---

Nous disons, en tête de ce numéro, que nous voudrions marquer notre Revue du Rosaire d'une note plus doctrinale et plus scientifique. Sans se départir de sa note fondamentale de piété, elle s'engagerait utilement, croyons-nous, dans l'étude des questions religieuses et sociales, qui sont débattues à l'heure actuelle et dont il faut que tout chrétien et tout citoyen connaissent la vraie solution.

Au nombre de ces questions, celle de la tempérance ne vient-elle pas se ranger en visible et importante place, et ne s'impose-t-elle pas à l'attention de tous ceux qui veulent le bien de leurs frères, l'honneur de leur pays, la gloire de Dieu? Aussi, que de luttes généreuses dans le passé, que de belles campagnes dans le présent pour enrayer le fléau qui se répand aujourd'hui sur le monde tout entier! Notre Province de Québec marche héroïquement en tête de la sainte croisade, et par ses Evêques, par ses missionnaires, par ses apôtres laïques, par ses hommes d'Etat, elle combat opiniâtement, préparant le triomphe, organisant la victoire. Les discours, les articles, les tracts, les brochures, les thèses, les expériences, tout est mis en œuvre avec une ardeur qui, nous avons tout lieu de l'espérer, ne se ralentira plus.

L'un des moyens d'action les plus efficaces, c'est sans contredit le livre, la brochure. Celle-ci s'introduit partout, elle est lue de tous; on la laisse pour la reprendre quelques instants après; on revient sur les passages qu'on a lus; elle a, dans un sens, plus de force que le discours: le discours est une pluie qui tombe à torrents et emporte les parties les plus légères du sol; le livre, c'est une pluie douce et fine, qui tombe plus lentement, qui pénètre plus avant dans la terre et la laisse pour longtemps imbibée. En un mot, le discours passe, et le livre demeure.

S'il en est ainsi, on nous permettra de signaler à l'attention de nos lecteurs une brochure, qui vient de paraître et qui a pour auteur l'un des nôtres. La brochure est intitulée: La lutte anti-alcoolique—Pour vous, Mesdames—et l'auteur est le R. P. Constant Doyon, O. P. Quelle est la portée de cette brochure, quels en sont le but, la valeur, les heureux effets

qu'on peut attendre de sa lecture ? Trois lettres épiscopales vont répondre à ces questions.

Voici d'abord la lettre de Mgr l'Archevêque de Québec :

Archevêché de Québec, 6 août 1911.

Révérénd Père C. Doyon, O. P.

Révérénd et bien cher Père,

J'ai reçu votre joli petit volume : " La lutte antialcoolique ", que vous avez eu la bonté de m'adresser. Mille remerciements pour votre gracieux envoi. Cet opuscule fera grand bien, non seulement aux *Dames*, mais encore plus peut-être aux *Messieurs*. Il réfute victorieusement tous les sophismes qui se colportent partout, dans les châteaux et dans les chaumières, en faveur de l'usage des alcools. Je vais le recommander à mon clergé durant les retraites pastorales qui vont avoir lieu incessamment.

Veillez agréer, mon Révérend Père, avec mes cordiales félicitations, l'assurance de ma sincère gratitude et de mon entier dévouement en N. S.

† L. N. Arch de Québec.

De son côté, Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe écrit à l'auteur la lettre qui suit :

Evêché de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 23 octobre, 1911.

Révérénd Père Constant Doyon, O. P.

Fall-River, Mass.

Mon Révérend Père,

C'est avec un intérêt aussi vif que réel que j'ai parcouru votre petit volume : " La lutte antialcoolique. " Le volume est petit, en effet, si on compte les pages, mais combien rempli d'enseignements lumineux et scientifiques, de preuves convaincantes, de faits éloquents.

Sous une forme attrayante, avec un style alerte et vivant, coloré et imagé, vous nous dites ce que c'est que l'alcool sous toutes ses formes, et, lui arrachant son masque menteur, vous nous le montre avec son vrai visage, vous l'appellez de son vrai nom : poison ! Puis, allant chercher l'ennemi jusque dans ses derniers retranchements, vous attaquez avec vigueur, avec une dialectique aussi puissante que lumineuse, les préjugés soigneusement cultivés par le marchand d'alcool, les prétextes inventés par la passion et mis en avant par l'ignorance.

Ce qui me fait particulièrement plaisir, c'est que vous ne vous arrêtez pas à dire les méfaits et la hideur de l'ivrognerie répugnante, mais que vous montrez aussi les effets désastreux de cet alcool même chez ceux qui, ayant horreur de l'ivresse brutale, ne s'empoisonnent pas moins sûrement dans l'usage habituel qu'ils font, à doses plus ou moins fortes, des liqueurs distillées ou fermentées. Hélas ! comme vous le prouvez si clairement, ces effets désastreux ne s'arrêtent pas à ceux qui boivent ainsi, mais font aussi le malheur physique et moral des générations suivantes.

Enfin, mon révérend Père, en adressant votre livre aux femmes canadiennes, aux mères, en leur disant, à elles, leurs responsabilités,

en leur marquant leur devoir, en leur montrant le bien immense qu'elles peuvent faire, l'influence bienfaisante qu'il leur est donné d'exercer, vous employez l'un des moyens les plus puissants de faire triompher la belle cause de la tempérance.

Vous méritez donc, mon révérend Père, toutes félicitations. Mais je sais que ce que vous cherchez, c'est de faire un peu de bien, et votre meilleure récompense, la seule que vous ambitionnez, c'est d'y réussir. Aussi suis-je heureux de vous affirmer que votre petit livre fera du bien.

Voilà aussi pourquoi je vous bénis de tout mon cœur, au nom même de Notre-Seigneur, en me disant votre tout dévoué serviteur,

(Signé)

† A.-X., Ev. de Saint-Hyacinthe.

Enfin, Mgr Roy, Président des Sociétés d'Action Sociale et de Tempérance, remercie, en ces termes, le R. P. Doyon pour sa bonne action.

Archevêché de Québec, 11 août 1911.

Mon cher Père,

Je viens de recevoir le gracieux hommage de votre brochure *La lutte antialcoolique*. Déjà j'avais suivi d'assez près les articles-feuillets de l'*Action Sociale*. Il n'est donc possible d'apprécier la valeur du livre tout de suite, et de vous offrir, sans plus tarder, mes félicitations avec mes remerciements.

Je me réjouis grandement de voir la littérature antialcoolique s'enrichir rapidement, et fournir aux apôtres de la tempérance des armes et des munitions de première qualité. Vous occuperez désormais parmi ces écrivains-apôtres une place d'honneur.

Votre parole ardente avait déjà fort bien servi la grande cause de la tempérance. En se fixant toute chaude encore aux pages d'un tract populaire, elle va multiplier sa bienfaisante influence.

Je ne manquerai pas de recommander votre jolie et si utile plaquette, et de travailler à la propager comme elle le mérite.

En vous remerciant de votre gracieux envoi, je prie Dieu de mettre des ailes à votre livre pour qu'il se propage vite et loin.

Bien à vous en N. S.

† P. E. ROY, EV. D'EL.

Il ne sièrait guère d'ajouter des commentaires à ces lettres de si haute et si élogieuse recommandation. Au surplus, le R. P. Doyon se charge de faire comprendre la raison d'être de son ouvrage à celles-là mêmes à qui il le dédie : Aux Femmes de son pays ! C'est dans leurs cœurs d'épouses et de mères qu'il jette le cri d'alarme ; c'est en elles qu'il espère pour anéantir le fléau qui nous menace ; c'est à leur amour qu'il s'adresse pour obtenir le triomphe. " Connaître le danger, dit l'auteur, est la première condition pour le combattre avec succès. " Nos femmes canadiennes ne se contenteront de connaître le danger, grâce à la sainte persécution que le P. Doyon fait à l'alcool—Elles iront plus loin, et avec la grâce de Dieu, elles deviendront les meilleurs défenseurs de la lutte antialcoolique, et, par là même, de leurs foyers et de leur bonheur.

## LES EVÊQUES AMÉRICAINS DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE (1)

---

### I

#### MGR FENWICK, PREMIER EVÊQUE DE CINCINNATI ET FONDATEUR DE LA PROVINCE AMÉRICAINNE.

---

Edouard D. Fenwick descendait de la famille des Fenwicks, du château de Fenwick, dans le comté de Northumberland, en Angleterre, et de l'honorable Cuthbert Fenwick, le chef de la famille en Amérique, et l'un des premiers législateurs du Maryland. Il naquit dans le comté de Sainte-Marie (Maryland), en 1768, de parents pieux, et qui étaient demeurés fermement attachés à la foi, pendant les longues années de persécution que l'Eglise avait eu à subir dans cet Etat, avant la Révolution, et donna dès son enfance des signes d'une piété vive et tendre, vraiment surprenante pour son âge. En conséquence de l'interdiction portée contre les écoles catholiques dans l'Etat de Maryland, les parents du jeune Fenwick, jaloux de protéger son innocence et de développer en lui les heureuses aptitudes de l'esprit et du cœur, durent songer à l'éloigner d'eux pendant quelques années, et l'envoyèrent au collège de Bornheim, près d'Anvers. Il avait alors seize ans. Les maîtres de cette institution étaient des Dominicains Anglais contraints eux-mêmes de quitter leur pays pour jouir en paix de la liberté de conscience. Il s'appliqua aux études avec ardeur et intelligence, et en acheva le cours avec un grand succès. Les pieux sentiments implantés dans l'âme du jeune Fenwick par les sacrements et les grâces du ciel, et cultivés par les enseignements de ses vertueux parents, se développèrent encore au contact de la ferveur et du zèle de ses maîtres, en sorte qu'à la fin de ses études, il prit l'habit blanc

---

(1).—Nous empruntons ces biographies à une relation déjà ancienne de 40 ans et envoyée par le R. P. Bourgeois à l'Année Dominicaine (cf. années 1872 et 1873). L'auteur lui-même déclare qu'il a emprunté ce texte à un ouvrage de langue anglaise qui a pour titre : " Vies des Evêques décédés de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis. "

de saint Dominique, et entra au séminaire de Bornheim en qualité d'étudiant en théologie. Devenu bientôt professeur du collège où naguère encore il était élève, et chargé de l'emploi de procureur de la maison, il appliqua tous ses soins à accroître la prospérité de l'établissement. Il passa ainsi plusieurs années à Bornheim, pendant lesquelles il fut promu au sacerdoce, édifiant tous ses frères par sa vie exemplaire et sa piété pleine de simplicité. Sur ces entrefaites, les armées de la Révolution Française envahirent la Flandre, et s'emparèrent dans leur marche des collèges et des institutions religieuses, en confisquèrent les propriétés, pillèrent et persécutèrent le Clergé avec une sordide cruauté. Le collège dominicain de Bornheim subit le sort des autres, et fut d'autant moins épargné que maîtres et serviteurs étaient Anglais. Le Père Fenwick fut jeté en prison et menacé de mort. Mais dans sa détresse il ne perdit pas confiance et eut recours à l'intercession de la Très-Sainte Vierge Marie, à laquelle, depuis, il s'est toujours plu à se reconnaître redevable de sa délivrance. Se réclamant alors de sa qualité de citoyen américain, il obtint d'être remis en liberté et put regagner l'Angleterre, où il fut bientôt rejoint par ses frères en religion. Le Père Fenwick désirait depuis longtemps qu'une colonie de Dominicains fut envoyée en Amérique ; aussi saisit-il l'occasion de leur disgrâce pour formuler près du Général, de concert avec ses compagnons, une demande en ce sens. Leur requête fut écoutée. Le Père Fenwick que ses vertus et sa nationalité désignaient pour ce poste, fut nommé Supérieur de la colonie, qui se composait elle-même des RR. PP. Thomas Wilson, William Raymond Teute et R. Anger, tous trois Anglais d'origine. Le vénérable évêque Carrol, premier archevêque de Baltimore, reçut les zélés missionnaires avec une cordiale et paternelle affection et la joie d'un pasteur dont le diocèse n'embrassait rien moins que tous les États-Unis. On peut comprendre aussi avec quelle chaleur, après vingt et un ans d'absence, le Père Fenwick fut fêté par ses parents et amis ; mais il était absorbé par d'autres préoccupations ; et sans perdre de temps, il se mit, lui et les siens, à la disposition de Mgr. Carrol. Celui-ci leur indiqua, comme un champ magnifique pour leur apostolat, les vastes plaines de l'Ouest, ces régions en friche où il venait d'envoyer l'infatigable Père Nerinckx, mais où la présence d'un corps de missionnaires pouvait seule produire des résultats efficaces. En conséquence,

à l'automne de 1805, le Père Fenwick se dirigeait vers l'Ouest et poussait jusqu'à la grande vallée du Mississipi, pour explorer le pays et choisir un lieu propice à l'établissement qu'il projetait. Il crut l'avoir rencontré dans le comté de Washington, en Kentucky, acheta là une ferme qu'il paya avec l'argent de son patrimoine, retourna au Maryland, fit ses derniers arrangements et revint au printemps de 1806, suivi de ses trois généreux compagnons, prendre possession du séjour tranquille d'où ils devaient s'élancer, armés seulement de leur courage et de leur foi, à la conquête de tant d'âmes... Ce nouveau Couvent prit le nom de Sainte-Rose, en l'honneur de la première sainte donnée au ciel par l'Amérique, qui était elle-même une dominicaine.

Le champ était complètement neuf et inculte ; les bords des lacs avaient bien, il est vrai, dans des séjours déjà éloignés, résonné des invocations des litanies chantées par des missionnaires jésuites, et auxquelles répondaient les fils sauvages des forêts ; mais depuis ce temps jusqu'en 1703, où le Père Badin " le premier prêtre américain " avait visité en passant ces frontières alors si lointaines de la grande République, jamais l'office sacré n'avait été célébré dans ces lieux, jamais le divin sacrifice n'y avait été offert. Ce fut le Père Fenwick et ses compagnons qui jetèrent les fondations de cette nouvelle Chrétienté où s'est élevée depuis une magnifique métropole, entourée de son cortège de sièges suffragants. C'est en 1814 que le couvent de Sainte-Rose répandant autour de lui, comme un foyer brûlant, sa lumière surnaturelle, commença à illuminer les sombres vallées et les forêts de l'Ohio. " Dans sa première course apostolique, raconte le Télégraphe catholique, en parlant de l'apostolat du Père Fenwick dans l'Ohio, il trouva trois familles catholiques dans le centre de l'Etat. Elles formaient un groupe de vingt personnes, occupées à la culture de leurs terres, et qui n'avaient pas vu de prêtre depuis dix ans. Il avait été attiré vers elles par le bruit d'une hache interrompant au loin le silence de la forêt ; la joie de ces braves gens à la vue du premier prêtre catholique qu'ils rencontraient dans ce pays, fut si grande que le Père Fenwick ne pouvait se rappeler sans une grande émotion cette rencontre qu'il considérait comme le premier fruit de ses missions dans l'Ohio. Aujourd'hui encore (1848) ces religieuses familles en parlent avec de grands transports de joie. "

Attiré au dehors par son amour pour les âmes, pénétré

d'ailleurs de grands sentiments d'humilité, et préférant l'obéissance au commandement, le Père Fenwick, avec la permission de ses supérieurs, ne tarda pas à résigner la charge de Provincial de son Ordre, entre les mains du Père Thomas Wilson, et commença dès lors à se livrer tout entier aux durs travaux des missions. Deux fois par an, de Sainte-Rose qui était comme son quartier général, il s'en allait visiter l'Ohio, et chaque visite amenant à la foi de nouveaux disciples, ouvrait devant ses pas un champ plus large encore. Dans une de ces courses, ses fatigues furent récompensées par l'heureuse découverte qu'il y avait sept familles catholiques à Cincinnati. Jusque-là elles avaient été privées de la grâce des sacrements, de la Sainte-Messe et de toutes les autres consolations de la religion ; mais leur foi n'avait pas été atteinte dans leur abandon, et ils y adhéraient avec une ferme persévérance. Le doyen de ces solides pionniers catholiques de l'Ohio était le vénérable Michel Scott qui avait émigré en 1805 de Baltimore à Cincinnati.

Comme preuve de la piété et du zèle de ce fervent catholique, on raconte, qu'une année, à Pâques il avait fait avec sa femme et ses enfants le voyage de Cincinnati à Lexington (Kentucky) pour entendre la messe. Quand on considère ce qu'était à cette époque un pareil voyage, on juge combien était grand l'amour de Dieu qui le faisait entreprendre, et on sympathise au désappointement qu'ils durent éprouver, quand, à leur arrivée à Lexington, ils apprirent que le prêtre avait été appelé à une grande distance par un pressant ministère. Mais de semblables mécomptes ne diminuaient pas l'ardeur de ces braves gens.

Comme les patriarches d'autrefois, M. Scott maintint vivant dans sa famille l'esprit de religion et l'observance des pratiques, possibles même au désert, et lui promit qu'un jour plus propice viendrait où Dieu enverrait son ministre pour les consoler par l'oblation du sacrifice et la participation aux sacrements de l'Eglise. Ce fut dans la personne du Père Fenwick que s'accomplirent ces prophétiques paroles. Le saint sacrifice fut offert pour la première fois, à Cincinnati, par cet homme apostolique, dans la maison de M. Scott. Bientôt après, un appel publié à Dayton dans l'un des journaux d'alors invitait tous les catholiques du voisinage à unir leurs aumônes et leurs efforts pour procurer l'érection d'une chapelle. Cet appel fut entendu, comme la suite de notre récit le montrera bientôt.

(A suivre)

## VARIÉTÉ

---

### L'INDEX JUGÉ PAR FRANCISQUE SARCEY

---

Nous n'aimons pas, d'ordinaire, à introduire dans notre Revue des articles d'auteurs profanes, surtout d'auteurs aussi profanes que l'est Francisque Sarcey. Nous faisons cependant une exception aujourd'hui, en considération du bon sens qui inspire cet article, publié dans le *Gaulois* du 17 octobre 1869, et dont les principaux passages seront utilement reproduits à plus de quarante ans de distance :

Je lisais, dans le *Gaulois* d'hier, une liste d'ouvrages proscrits par la congrégation de l'Index ; l'auteur de l'article ne les comptait pas sans je ne sais quel air de pudeur scandalisée, et il le terminait par ces mots significatifs : Nous en reparlerons. Je lui demande la permission d'en parler avant lui ; car je doute que nous nous trouvions du même avis sur ce point, et il est peu probable que j'aïlle sur ses brisées.

C'est, à mon jugement, un des lieux communs les plus niais de la déclamation libre penseuse que de crier contre la congrégation de l'Index et les condamnations qu'elle porte sur certains livres. Comment ! voilà des hommes qui ont un ensemble de croyances, qui sont chargés de les protéger contre toutes les attaques du dehors, qui font de ce devoir une affaire de conscience ; ils lisent un ouvrage que l'on vient de publier, et ils disent à ceux qui partagent la même foi : Prenez garde ! les idées répandues dans ce livre sont propres à ébranler les principes sur lesquels repose notre croyance commune. Vous pourriez, sans vous en apercevoir, y prendre un secret plaisir, et vous abandonner à des nouveautés hardies ; elles couvrent un piège ; nous vous avertissons ; abstenez-vous.

Eh bien ! que trouvez-vous dans ce langage qui ne soit conforme en tout au bon sens et à la raison ? Remarquez bien, s'il vous plaît. La congrégation de l'Index ne s'adresse pas le moins du monde aux incrédules. Elle sait parfaitement que, sur ceux-là, elle n'a aucune influence. Elle les laisse absolument libres d'acheter et d'apprendre par cœur, si bon leur

semble, les œuvres qu'elle juge à propos de condamner. De quoi peuvent-ils se plaindre ?

Elle n'a en vue que les catholiques, et les catholiques convaincus, fervents. Ceux-ci lui demandent, comme des enfants soumis : Mère, puis-je lire ce volume ? me le permets-tu ? et elle répond : Non, mes enfants, il y aurait danger pour votre âme, sur qui j'ai mission de veiller. En quoi, vous, abonnés du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*, cette proscription vous choque-t-elle ? Est-ce qu'elle vous prive de cet ouvrage ? Est-ce que les peines dont elle menace ceux qui les lisent s'appliquent à vous ? . . .

La congrégation de l'Index n'anéantit point les œuvres qu'elle condamne ; elle se contente de les désigner comme malsaines. Elle met un écriteau dessus : Défense d'y toucher sous peine de damnation éternelle. Mais il n'y a pas ombre de tricorne pour faire respecter cette consigne, et vous qui ne croyez point à cette damnation, il vous est loisible d'étendre la main sans crainte.

Notre collaborateur s'étonne que la congrégation de l'Index n'ait pas autorisé les ouvrages de Victor Hugo : je ne m'étonne, moi, que de son étonnement. Est-ce que Victor Hugo a défendu, propagé les idées que la cour de Rome croit utiles au salut de l'humanité ? Il se fait gloire, au contraire, de les combattre ; il espère les écraser un jour sous son talon, et il le dit hautement. Qu'y a-t-il d'extraordinaire si le Pape dit à ses fidèles, par la bouche de ses ministres : Méfiez-vous de cet homme-là et de ce qu'il écrit. N'ouvrez jamais un de ses livres, si vous ne voulez pas vous exposer au péril de perdre la foi ?

Les œuvres de Victor Hugo s'en vendent-elles moins ? L'innombrable foule des incrédules ou des indifférents les achète et les lit ; parmi ceux mêmes qui sont dévoués de tout leur cœur aux dogmes catholiques, il en est beaucoup que la curiosité tente, et l'attrait du fruit défendu. Nombre d'autres en prennent à leur aise avec des prescriptions qu'ils regardent comme trop étroites, et ne se gênent pas pour colporter et lire le livre défendu . . .

La congrégation de l'Index n'agit pas par d'autres voies que la critique littéraire. *L'Homme qui rit* est mis en vente. Que faisons-nous, nous, journalistes, à qui l'œuvre paraît grotesque ? Nous nous écrivons sur tous les tons : Ne vous avisez pas de lire ces quatre volumes, ils sont mortellement en-

nuyeux, vous courriez risque d'y perdre et l'usage du bon sens et le goût de la bonne langue. Cela est tout à fait insupportable et ridicule.

Qu'est-ce autre chose, s'il vous plaît, qu'une condamnation en forme de livre, une mise à l'index ? Ceux qui n'ont point foi en nous ne nous croiront pas sur parole, la chose est évidente, et ils n'en achèteront pas moins, malgré nos conseils, les quatre volumes de *L'Homme qui rit*. Mais c'est précisément ainsi qu'agissent les incrédules, qui, au mépris des défenses de la sainte congrégation, lisent et apprennent par cœur les *Feuilles d'automne*. La congrégation n'a pas plus d'action sur eux que nous n'en avons sur les personnes qui, au sortir d'un de nos articles, s'enfoncent dans l'abîme de *L'Homme qui rit*.

Notre office était de prévenir le public : nous l'avons accompli. C'est son affaire, ensuite, de nous écouter ou non. Il est maître de ses folies, et agit à sa guise. Le raisonnement est le même pour la congrégation de l'Index. Elle, aussi, remplit un devoir, en avertissant les fidèles des dangers qu'ils courent ; faut-il lui en vouloir, si elle s'en acquitte en conscience ?

A regarder les choses d'un point de vue général, la congrégation de l'Index fonctionne dans tous les ordres d'idées, et bien plus tyrannique, bien plus violente, que n'est la vraie, contre laquelle s'insurge le troupeau des libres penseurs. Parlez aux citoyens Bricane, Budaille et consorts de la congrégation de l'Index, ils n'auront pas assez de cris de fureur et de ricanements de mépris pour la flétrir. Et pourtant que sont-ils, eux, je vous prie, sinon les membres d'une congrégation de l'Index républicaine, humanitaire et sociale, cent fois plus intolérante que celle qu'ils accablent de leur ironie ?

Qu'ont-ils fait ces jours derniers contre les députés parisiens qu'ils ont mandés à leur barre ? Ils ont écouté leurs discours avec moins d'attention que n'en prêtent les prélats romains aux livres qui leur sont soumis ; sur un examen sommaire, tout plein de partialité, ils les ont jugés indignes de leurs mandats, ils les ont exclus du vrai libéralisme, ils les ont mis à l'index. Pourquoi donc tant crier contre un procédé dont on use soi-même et d'une façon bien plus absolue, bien plus tyrannique que ceux à qui on le reproche ? . . . .

Laissons aux charlatans du journalisme ces textes à déclamations faciles ; laissons aux badauds l'admiration niaise de ces philippiques à la Prud'homme.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### LA CHAIRE FRANÇAISE ET LA SOCIÉTÉ

La première conférence faite à l'Université Laval par M. du Roure, professeur de littérature française, vient de paraître en brochure et l'on nous annonce que chaque conférence fera l'objet d'une publication semblable.

Le distingué professeur a pris, cette année, comme sujet : "La chaire française et la société du XVIIe siècle à nos jours." Le cours comprendra onze conférences. Par suite, onze fascicules seront publiés qui formeront un volume d'environ 250 pages, dans lesquelles seront étudiés les origines de la prédication au Moyen-Age, Saint François de Sales, Fléchier, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon et ses contemporains, la chaire au XVIIIe siècle, Lacordaire et son siècle, le P. de Ravignan, le P. Félix, le P. Monsabré, etc.

On peut, dès maintenant, s'abonner à la collection complète des 11 fascicules moyennant \$1.00 adressé, en chèque, mandat ou bon de poste, et non en timbres, à M. J. Galland, imprimeur éditeur, 20 rue Bonsecours, à Montréal.

---

### " LES CONTEMPORAINS "

*Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in-8*

---

Abt, Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10. Spécimen gratuit sur demande.

---

### Biographies parues en Decembre 1911

*Julie Billiard, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame.— Lucien Brun, homme politique.—R. P. Pernet, fondateur des Petites-Sœurs de l'Assomption, garde-malades des pauvres à domicile.—R. M. Marie de Jésus, fondatrice des Petites-Sœurs de l'Assomption.—Collot d'Herbois, conventionnel.*

5, Rue Bayard, Paris, VIIIe

---

*Superiorum permissu.*

*De licentia Ordinarii.*

---